

Beat Jans défend le permis d'élève conducteur électronique

Numérisation Neuchâtel est l'un des cinq cantons à tester cette nouvelle application. Celle-ci est un argument pour le Conseil fédéral en vue de la votation sur l'e-ID du 28 septembre.

Ivan Radja

Le conseiller fédéral Beat Jans a fait ce lundi le déplacement jusqu'à Boudevilliers (NE) afin de soutenir l'ePEC, ou permis électronique d'élève conducteur. C'est que le temps presse, à moins de trois semaines de la votation du 28 septembre sur l'e-ID, ou identité électronique. Et même si la population suisse y semble favorable (60%), selon un récent sondage de la SSR-SRG, on n'est jamais trop prudent.

L'occasion idéale donc de montrer que l'application swiyu, le portefeuille conçu et piloté par la Confédération, «pourra héberger tout un éventail de justificatifs et d'éléments de preuve, en plus de la seule carte d'identité mise en avant jusqu'ici», a expliqué le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP). «Il s'agit d'un service public fiable, sous la responsabilité de l'Etat et sous contrôle de la population», a-t-il souligné. En mars 2021, le peuple avait rejeté à 64,3% le projet d'identité numérique, qui prévoyait d'héberger le système chez des entreprises privées.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Encore faut-il se convaincre de l'aspect pratique de ce portefeuille swiyu. «Il permet à la police de vérifier si un élève conducteur a bien son permis, mais aussi à n'importe quelle personne, que ce soit un accompagnant ou un moniteur d'auto-école», a précisé Philippe Burri, directeur du Service cantonal neuchâtelois des automobiles et de la navigation (SCAN).

L'utilisateur choisit quelles données il partage

Comme un document physique au format de carte bancaire. Jusque-là, rien d'extraordinaire. À cette différence près que le détenteur d'un tel e-document peut choisir quelle information il transmet. Par un jeu de code QR, le moniteur ou l'accompagnant lui demande de livrer des informations totales ou partielles – par exemple, seulement la date d'expiration du permis et l'assurance ou qu'il ne fait pas l'objet d'un retrait provisoire. En cas de contrôle par la police en revanche, celle-ci accède directement à l'entier des données, y compris personnelles, comme la date de naissance.

Vice-directeur de l'Office fédéral des routes (Ofrou), Lorenzo Cascioni a précisé que ce permis électronique pouvait être consulté par des entreprises



Beat Jans montre son permis de conduire et sa carte d'identité lors de la conférence de presse portant sur le lancement de la phase pilote du permis d'élève conducteur numérique, ce lundi. Keystone/Cyril Zingaro

«L'ePEC pourra héberger tout un éventail de justificatifs et d'éléments de preuve, en plus de la seule carte d'identité mise en avant jusqu'ici.»

Beat Jans

Conseiller fédéral

privées, moniteurs d'auto-école, mais aussi agences de location de voiture ou entre particuliers lors d'opérations de covoiturage. Il faut pour cela télécharger l'licensecheck (via un lien, ce n'est pas une appli).

Le lieu de la conférence de presse a été choisi, car le canton de Neuchâtel a introduit ce ePEC le 2 juillet dernier, en même temps que les cantons de Berne et du Valais et plus récemment le Tessin. «Pour avoir été le premier à introduire, il y a vingt ans, le Guichet unique (ndlr: portail administratif en ligne), le canton est bien placé pour tester ce permis d'élève électronique», a glissé la conseillère d'Etat Céline Vara, en charge de la Sécurité. De tels outils sont utiles pour «éloigner le dragon administratif qui complique la tâche des citoyens», a-t-elle imaginé.

100'000 permis d'élève conducteur fin 2025

Appenzell Rhodes-Extérieures avait été le premier à tester ce dispositif l'an dernier. «À ce jour, 9000 ePEC ont été délivrés dans les cinq cantons tests et nous pensons atteindre 100'000 permis d'ici à la fin de l'année, a

ajouté Philipe Burri. Car les actuels détenteurs d'un permis d'élève conducteur peuvent aussi demander la version électronique.» Il sera d'ici là étendu à l'ensemble des cantons.

Le potentiel de simplification pour les administrations est considérable. Des centaines de milliers de documents sont transmis physiquement chaque année aux citoyens, rien que pour les permis de conduire. Et les économies pour l'usager sont aussi potentiellement intéressantes. À titre d'exemple, le permis d'élève conducteur coûte 40 francs dans le canton de Neuchâtel sous sa forme actuelle, contre 35 francs pour l'ePEC.

Ce permis d'élève conducteur sous forme électronique n'est pas obligatoire et, dans un premier temps, il sera transmis au candidat ayant réussi l'examen de conduite théorique s'il le désire, en plus du permis physique, sous forme de carte de crédit. Un peu selon le modèle des abonnements généraux ou demi-tarif des CFF. Par la suite, le candidat pourra choisir la forme qu'il préfère. Dans un deuxième temps enfin, il est prévu que la version

numérique soit aussi appliquée au permis de conduire définitif. «L'harmonisation avec les pays de l'Union européenne, qui travaillent eux aussi sur un permis électronique, est en cours», a précisé Beat Jans.

Et si l'e-ID est refusée?

Si la loi fédérale sur l'e-ID est approuvée en votation le 28 septembre. Et en cas de refus? «Les bases légales sont là, a répondu Beat Jans. Il appartiendra alors aux cantons de décider s'ils veulent poursuivre ou non.» Si le oui l'emporte, le portefeuille swiyu pourra à l'avenir héberger d'autres moyens de preuve.

«Ce peut être un permis de séjour, comme le permis C, par exemple, ou des permis de chasse, de pêche, des documents des assurances sociales, voire des extraits de casier judiciaire ou des attestations des offices de poursuite ou de casier judiciaire, a détaillé Rolf Rauschenbach, chef suppléant du service e-ID de l'Office fédéral de la justice. Mais cela peut prendre du temps dans ce dernier cas, car c'est de la compétence des cantons, voire des communes.»